



Salarié en difficulté - Salarié d'une entreprise de 10 salariés et plus

## ASSISTANCE LOGEMENT DES SALARIES EN DIFFICULTE

CIL-PASS ASSISTANCE®, service proposé par les CIL aux salariés qui rencontrent des difficultés d'ordre conjoncturel liées au logement, va de l'analyse de la situation du salarié à la recherche de solutions avec, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires spécialisés.

Ce service est rendu conformément à une charte de qualité nationale. Il ne se substitue pas à ceux proposés par les assistantes sociales, les caisses d'allocations familiales, les mutuelles,...

### Bénéficiaires

- > Salariés des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et plus).

### Conditions

- > Survenance d'un événement difficile et imprévu de type :
  - séparation, divorce, décohabitation,
  - licenciement, réduction d'activité, diminution des ressources,
  - maladie, handicap, décès,
  - surendettement
- > Empêchant de :
  - régler le loyer d'un logement locatif,
  - rembourser les prêts immobiliers,
  - trouver un logement ou s'y maintenir.

## Modalités

- > Ecoute personnalisée.
- > Préconisation de solutions adaptées :
  - par la mise en œuvre de produits d'Action Logement (offre de logement, AIDES LOCA-PASS®, prêt pour allègement temporaire des quittances de loyer, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement de prêts immobiliers plus onéreux, financement à un bailleur social pour rachat de la résidence principale) ;
  - par la mise en œuvre de partenariats (services sociaux, associations, organismes financiers...)
    - > Suivi de la prestation et mesure de la qualité du service rendu.
    - > Confidentialité vis-à-vis de l'employeur.

## Coût

- > Service gratuit pour le salarié et pour l'entreprise.

Document non contractuel

**Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à votre CIL**

**CIL-PASS ASSISTANCE®**, **AIDES LOCA-PASS®** et **PRET SECURI-PASS®**  
sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement